

Reçu le 24/10/19



M. Le Président de la Commission
D'enquête au siège de l'enquête
A la Communauté des Communes
43 Route de Strasbourg
67270 HOCHFELDEN

Mutzenhouse, le 11 octobre 2019

Objet : Concertation PLUI

MUTZENHOUSE

M. le Président,

Nous avons fait une demande le 11 janvier 2019, afin que notre parcelle n°352 soit rajoutée dans le futur PLUI en zone constructible.

Suite au refus qui nous a été octroyé, nous nous permettons de renouveler notre demande.

Nous possédons un terrain accolé à notre maison, identifié par la parcelle n°352.

Nous avons un projet immobilier, pour la construction d'une maison d'habitation pour notre fille.

Nous souhaitons que ce terrain soit rajouté dans le futur PLUI en tant que zone à urbaniser.

Etant donné que le projet de construction d'un lotissement en face de notre terrain a été abandonné, nous ne voyons pas pourquoi notre demande à nous a été refusée.

Cette parcelle étant accolée à notre terrain, celle-ci peut être raccorder sans problème aux réseaux d'énergie, de communication et d'assainissement. Une prolongation d'une dizaine de mètres sur les réseaux actuels serait nécessaire.

Le terrain n'est pas non plus situé dans une zone à risques naturels : inondations, effondrement de terrains, coulée de boue, (voir photos jointes).

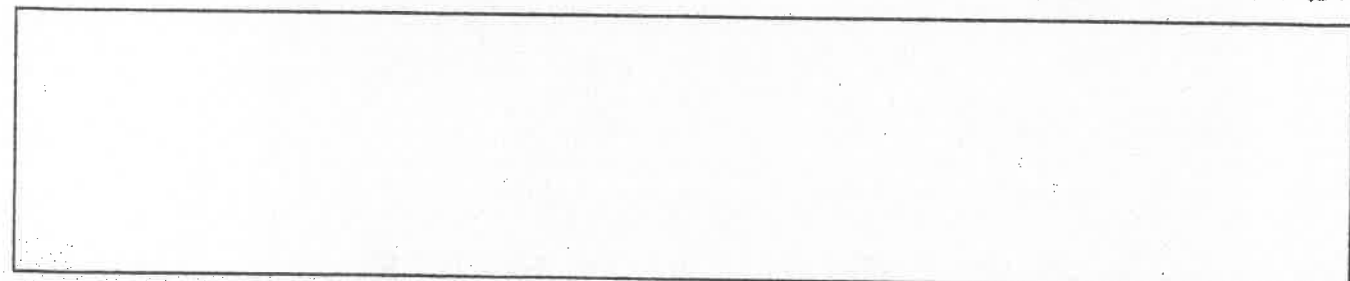
Ce terrain présente tous les critères à être déclaré constructible

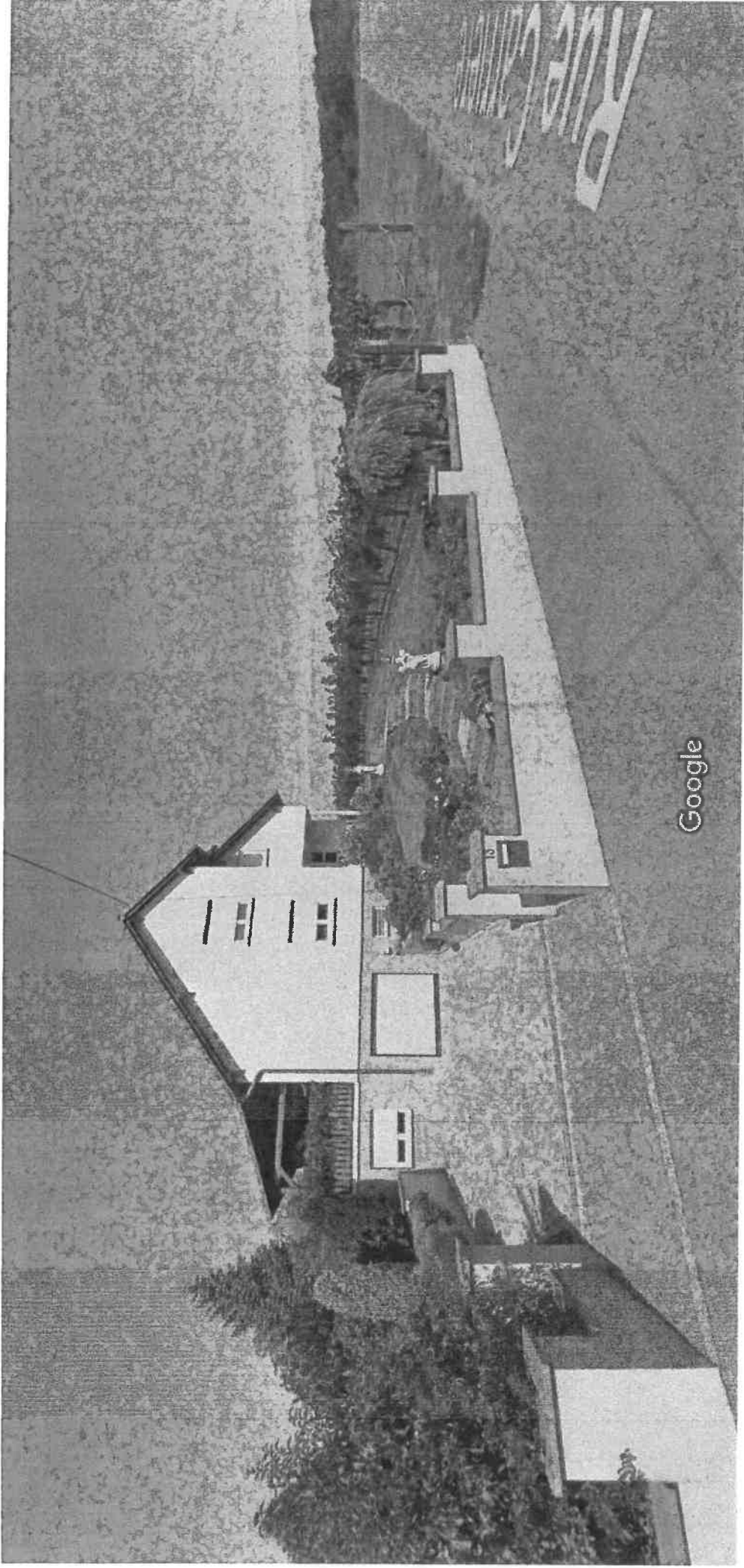
Le fait que de jeunes couples s'implantent dans un village vieillissant est aussi un atout pour la commune.

Dans le cadre de cette nouvelle concertation du PLUI, nous espérons que notre nouvelle demande soit à nouveau étudiée.

Dans l'attente d'une décision juste et objective, nous vous prions d'agréer, M. le Président, nos respectueuses salutations.

PARCELLE 352



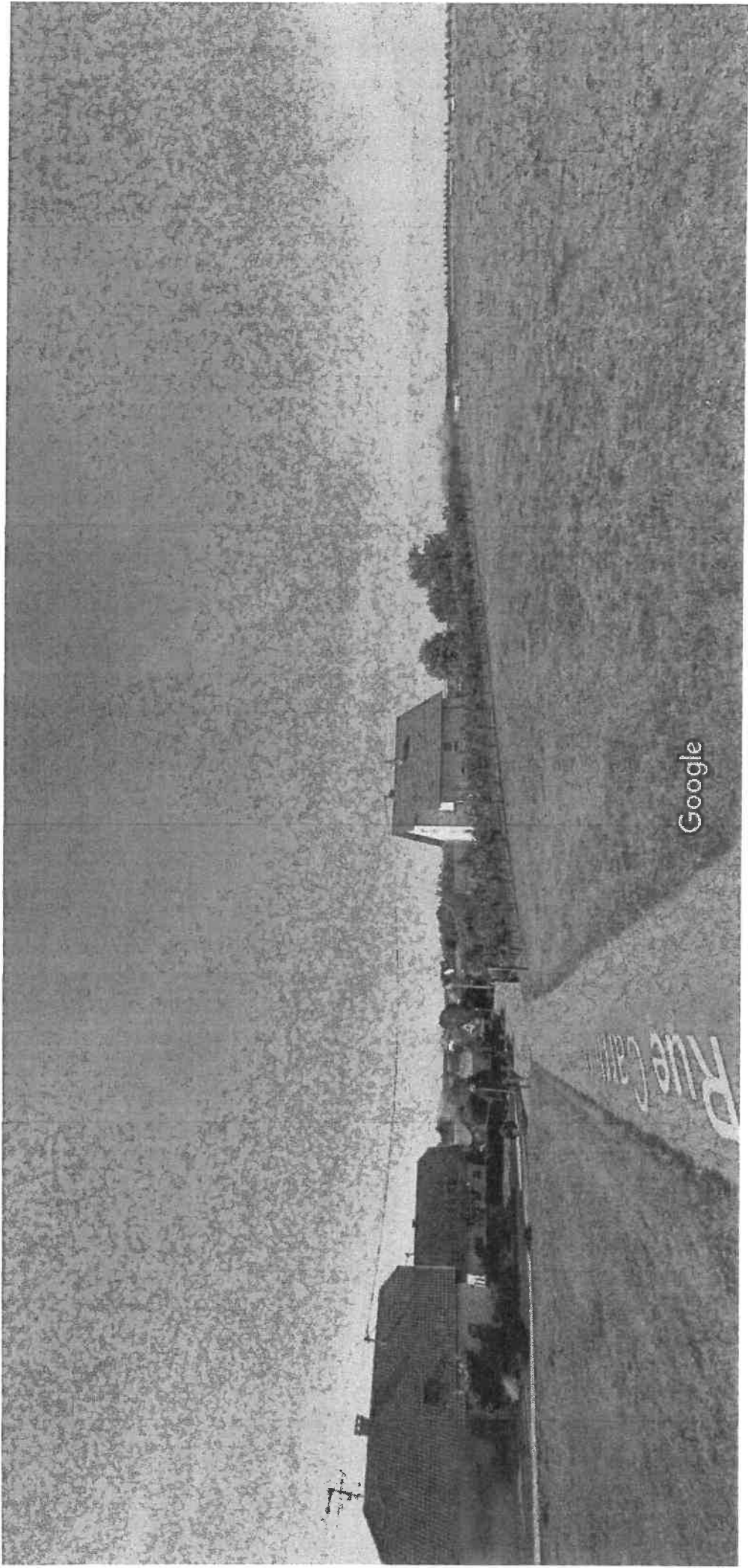


Date de l'image : sept. 2012 © 2019 Google

Mutzenhouse, Grand Est



Street View - sept. 2012



Date de l'image : sept. 2012 © 2019 Google

Mutzenhouse, Grand Est



Street View - sept. 2012